

Lévesque, Claudette

De: Benoit Laliberte <benoit.laliberte@tnwcorp.com>
Envoyé: 25 juin 2020 13:23
À: Greffe; mgauthier@geass.ca
Objet: RE: R-4045-2018 - Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs

Me. Dubois,

Suite au dépôt du 16 Juin nous avons des précisions relativement a nos intentions qui ne fut bien évidemment pas exprim/ dans les correspondances présidente pour cause de faits nouveaux.

Nous allons demander de déposer un DDR auprès d'Hydro-Quebec ainsi qu'auprès de l'AREQ dans le même échéancier. Parce qu'il sont essentiellement des Distributeurs a notre rencontre....

Nous formulerons un complètement de lettre Mardi prochain avec cette demande entre autre.

Cdt,



Benoit Laliberté
Chief Executive Officer

Investel Capital Corp
5201 Blue Lagoon Drive - 8th floor
Miami, Florida, USA
33126
T: (514) 313-3432
M: (305) 915-8283
E: benoit.laliberte@investel.com



From: Greffe <Greffe@regie-energie.qc.ca>

Sent: June 25, 2020 1:17 PM

To: 'mgauthier@geass.ca' <mgauthier@geass.ca>

Cc: 'Benoit Laliberte' <benoit.laliberte@tnwcorp.com>

Subject: R-4045-2018 - Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint une correspondance de la Régie.

Bien à vous,

Claudette Lévesque

Chargée de dossiers

Secrétariat - Service du greffe

Téléphone : (514) 873-2452, poste 359

Télécopieur : (514) 873-2070

Courriel du Greffe: greffe@regie-energie.qc.ca

<http://www.regie-energie.qc.ca/>



**Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?
Si oui, pensez l'imprimer recto verso!**

Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont attachés peuvent contenir de l'information confidentielle; ils s'adressent exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance ni les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont attachés.